

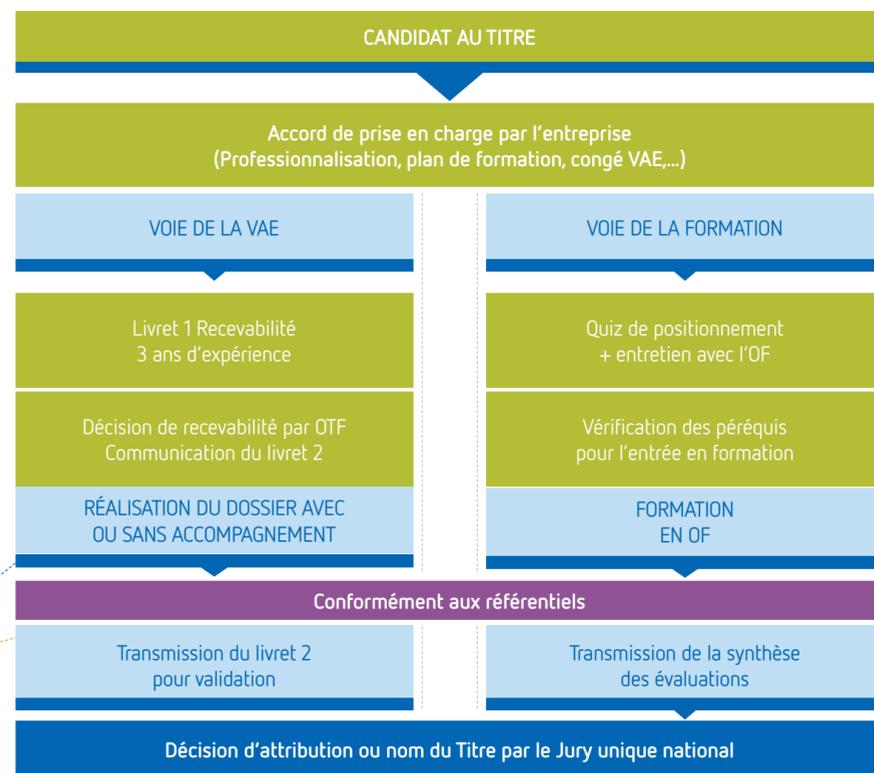
LA VAE, COMMENT ÇA MARCHE ?

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne, quels que soient son âge, son niveau académique, sa nationalité, son statut... peut se lancer dans une démarche de VAE.

■ Pour quoi faire ? La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne de faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle (un diplôme, un titre, ou un CQP).

Cette démarche volontaire nécessite de détenir une expérience de trois au moins, qu'elle soit professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat ou de responsabilités syndicales ... 2 en rapport direct avec le contenu de la certification visée. (Art. L. 6411-1 du code du travail).



ÉTAPES CLÉS :

- 1 • Présentation de la démarche dans le cadre d'une réunion collective ou d'un entretien individuel
- 2 • Renseignement d'un dossier de recevabilité (Livret 1 - téléchargeable sur l'extranet d'Offices de Tourisme de France et sur les sites des Relais Territoriaux)
- 3 • Constitution d'un dossier de VAE qui met en évidence les compétences acquises par le candidat (Livret 2 - envoyé par Offices de Tourisme de France une fois le candidat recevable)
- 4 • Présentation du dossier au jury et éventuellement entretien avec le candidat

LA VAE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le candidat élabore un dossier de preuves qui sera présenté au jury national. Pour réaliser son dossier dans lequel il va identifier les activités qu'il a menées, les analyser et les décrire en détail, il peut s'il le souhaite se faire accompagner. Pour toute information complémentaire, contacter le référent professionnalisation de votre Relais Territorial.

ZOOM : SUR L'ACCOMPAGNEMENT

Le réseau des Relais Territoriaux des Offices de Tourisme de France souhaite se positionner afin d'accompagner au mieux les salariés du réseau. Une liste des structures pouvant assurer l'accompagnement sera mis en ligne sur l'Extranet d'Offices de Tourisme de France.

CONSEILS PRATIQUES :

Il est recommandé de bénéficier d'un accompagnateur VAE. A cet effet, le candidat peut disposer d'un congé VAE de 24 heures

BIEN S'INFORMER POUR BIEN S'ORIENTER !

L'information est une étape décisive pour réaliser le bon choix au regard de son projet professionnel et de son expérience.

ZOOM : OÙ S'INFORMER ?

- OTF : www.offices-de-tourisme-de-france.org
- RNCP : <http://www.cncp.gouv.fr>
- Agefos-PME : www.agefos-pme.fr
- PIC point d'informations conseils en VAE : www.vae.gouv.fr



Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

11 rue du Faubourg Poissonnière • 75009 Paris
Tél. : 01 44 11 10 30 • Fax : 01 45 55 99 50

www.offices-de-tourisme-de-france.org
www.tourisme.fr

LE TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS E-TOURISME



Offices de
Tourisme
de France
FÉDÉRATION NATIONALE

AVANT-PROPOS



En 2014, la France était encore la première destination touristique du Monde

Cependant, pour maintenir cette position, voire pour la renforcer, le secteur touristique se doit de répondre à un certain nombre de mutations. Toutes les études sur le sujet sont unanimes.

« Les technologies de l'information et de la communication ont induit de nouvelles pratiques : recherche d'informations en ligne, accès à l'information en situation de mobilité. Parallèlement sont apparus de nouveaux outils, tels que la réalité augmentée, les tables tactiles, les bornes interactives, ou bien les technologies sans contact. Cet univers foisonnant ne facilite pas le choix ni n'offre une visibilité suffisante pour les territoires à moyen terme ».¹

C'est dans ce contexte très évolutif, que l'élaboration du Titre et la professionnalisation des salariés qui en découle devraient permettre au secteur touristique de faire face aux évolutions en cours, et particulièrement d'accompagner les prestataires touristiques à l'appropriation des outils numériques en vue d'une meilleure visibilité par les touristes et de leur développement économique.

LE TOURISME : UN POIDS CONSIDÉRABLE DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

- 1^{er} secteur économique (excédent de la balance des paiements « voyage » de 11 milliards d'euros)
 - 1^{ère} destination touristique mondiale avec 83 millions de visiteurs étrangers par an et 3^e destination en termes de recettes
 - 7,3 % du PIB dont 4,8 % (visiteurs français)
 - 7 % du nombre total de salariés en France
 - 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires
 - 1 million d'emplois directs et autant d'indirects
 - 4 000 sites et événements touristiques
- Sources : Ministère en charge du tourisme, 2012-2013

¹ Sources : Guide méthodologique n° 25 - Accueil numérique dans les offices de tourisme - Atout France, Direction Générale des Entreprises, Offices de Tourisme de France

QU'EST-CE QU'UN TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE ?

Le titre à finalité professionnelle permet d'attester que celui qui l'a obtenu a acquis les connaissances, compétences et aptitudes établies dans un référentiel. Cette reconnaissance officielle vaut sur l'ensemble du territoire national et constitue un véritable gage de professionnalisme pour tous les employeurs voulant recruter son bénéficiaire.

LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE, QU'EST CE QUE C'EST

La certification professionnelle regroupe les diplômes, les titres et les CQP enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

- Le RNCP est accessible sur le site : www.rncp.cncp.gouv.fr

En vue de répondre aux besoins générés par les enjeux liés aux pratiques numériques des touristes et des opérateurs, Offices de

Tourisme de France, accompagné par EssKa consultants, a initié une démarche d'élaboration d'un Titre de Chargé de Projets e-Tourisme. Ce Titre aura également pour vocation de certifier les salariés du secteur.

Ce Titre à finalité professionnelle est aujourd'hui reconnu officiellement au niveau II, il est enregistré au RNCP par l'arrêté du Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social paru au J.O. du 09/08/2014.

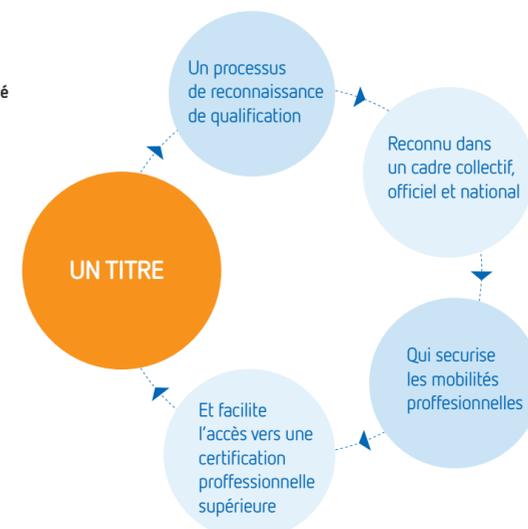
L'OBTENTION D'UN TITRE, A QUOI ÇA SERT ?

Pour l'Office de Tourisme comme pour le salarié, le Titre de Chargé de Projets e-Tourisme constitue :

- un atout pour préserver et développer un fort professionnalisme,
- un gage d'employabilité et de sécurisation des parcours professionnels.

C'EST ÉGALEMENT :

- Un positionnement dans la grille de classification de la convention collective (le Titre de Chargé de projets e-Tourisme est reconnu à l'échelon 2.3 de la convention collective des organismes de tourisme)
- Une reconnaissance d'un niveau de formation, qui peut permettre l'acquisition d'une certification plus élevée
- Une reconnaissance envisageable à toutes les étapes de la vie professionnelle



COMMENT OBTENIR LE TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS E-TOURISME ?

Selon les cas, le candidat qui postule au Titre de Chargé de Projets e-Tourisme peut soit faire reconnaître et valider les acquis de son expérience, soit suivre la formation qui correspond dans l'un des organismes de formation habilités par Offices de Tourisme de France.

- Un Titre identique quelle que soit la voie d'accès : VAE ou formation.
 - À l'initiative de l'employeur : plan de formation, professionnalisation...
 - À l'initiative du Salarié : VAE, CPF...

- C'est un jury national qui délivrera ou non le Titre et en informera le candidat. Le jury national du Titre composé de professionnels et de formateurs attribue le titre en totalité ou partiellement.

- L'accès au Titre est ouvert à toute personne quel que soit son statut dès lors qu'elle remplit les conditions exigées pour y accéder

Pour toute information complémentaire, contacter le référent professionnalisation de votre Relais Territorial.

EN CHIFFRE !

Le Titre de chargé de projets e-tourisme est composé de 3 blocs de compétences :



LES DIFFÉRENTS PARCOURS D'ACCÈS AU TITRE

PERSONNE	Voies d'accès à la certification	Prérequis à l'accès	Résultats
1 • SANS EXPÉRIENCE	Formation	Entretien OF Quiz	Présentation devant le jury Obtention en totalité du Titre (ou partielle)
2 • AVEC EXPÉRIENCE SUR LES ACTIVITÉS DU RÉFÉRENTIEL ET SANS FORMATION D'ANT	VAE	3 ans d'expérience en lien direct avec le titre Livrets 1 +2	Présentation devant le jury Obtention en totalité du Titre (ou partielle)
• Si VAE partielle Suite du parcours possibilité 1	Formation complémentaire	Aucune	Présentation devant le jury dans un délai de 5 ans Obtention en totalité du Titre
• Si VAE partielle Suite du parcours possibilité 2	Nouvelle expérience sur les activités manquantes : tenue du poste de chargé de projet numérique de territoire touristique	Vérification de l'exercice des activités manquantes et VAE (livrets 1 +2)	Présentation devant le jury dans un délai de 5 ans Obtention en totalité du Titre
3 • AVEC FORMATION D'ANT			
• Avec expérience sur les activités manquantes (tenue du poste ou équivalent de chargé de projet numérique de territoire touristique	VAE complémentaire	Vérification de l'exercice des activités manquantes (livrets 1 +2)	Présentation devant le jury dans un délai de 5 ans Obtention en totalité du Titre (ou partielle)
• Sans expérience sur les activités manquantes	Formation complémentaire	Entretien OF Qui	Présentation devant le jury dans un délai de 5 ans Obtention en totalité du Titre (ou partielle)